

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

ASSEMBLÉE DU 15 AOUT 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Fortierville, séance du 15 août 2022, tenue au 198A, rue de la Fabrique, à 19h30, sous la présidence de madame Julie Pressé, mairesse, à laquelle séance sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Marc Lemay, Michel Fortier, Yannick Pressé, Éric Guillot, Maxime Guillot et James Kingston, tous formant quorum.

Assiste également à cette séance : madame Annie Jacques, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum,

RÉSOLUTION # 206-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Julie Pressé, mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour :

RÉSOLUTION # 207-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté comme suit, et que les "affaires nouvelles" restent ouvertes.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux antérieurs
5. Comptes à payer
6. Liste des revenus
7. Dépenses à approuver
 - a) Travaux rangs St-Sauveur et St-Antoine O – décompte final #4
 - b) Habillage des fenêtres au bureau municipal
 - c) Renouvellement de la cotisation au Syndicat des producteurs forestiers
 - d) Bris d'équipements suite à un orage (21 juillet)
8. Demandes
 - a) Kevin Charland – remplissage de fossé (2120, St-Alphonse)
 - b) Alain Baril – remplissage de fossé (3147, St-Sauveur)
 - c) Bleuetière Parisville – installation ponceau (rang St-Philippe)
9. Affaires courantes
 - a) Certificat BiblioQUALITÉ
 - b) Activités des Journées de la culture
 - c) Poste de l'inspecteur municipal
10. Suivi de dossiers
 - a) Cour municipale de Nicolet
 - b) Demande de dérogation mineure pour le stationnement de la rue de la Gare
 - c) Entente avec la Croix-Rouge
11. Règlements
12. Comités et MRC
13. Affaires nouvelles
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

RÉSOLUTION # 208-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'approuver les procès-verbaux du 4 juillet 2022 avec dispense de lecture.

5. COMPTES À PAYER

RÉSOLUTION # 209-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Michel Fortier et accepté à l'unanimité des conseillers présents d'accepter :

1. Les déboursés des chèques # 1382 à # 1388 pour la somme de 2 206.03 \$.
2. Les comptes à payer des dépôts directs # 501715 à # 501740 pour la somme de 78 730.81 \$.
3. Les prélèvements automatiques pour la somme de 19 929.99 \$.
4. Le total des salaires bruts pour le mois de juillet 2022 pour la somme de 16 455.45 \$.

6. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Revenus taxes municipales	103 166.45 \$
Location vestiaire	200.00 \$
Location bureau poste	160.00 \$
Location chalet loisirs / salle municipale	870.00 \$
MRC Bécancour (abri joueurs patinoire)	7 145.40 \$
Programme entretien des routes 2022	173 846.00 \$
Ville Nicolet (cour municipale)	1 605.30 \$
Min. Transports (achat panneau radar)	706.00 \$
Intérêts sur EOP	267.48 \$
Échetier	30.00 \$
Permis rénovations	15.00 \$
Articles municipaux (photocopies, test eau,vieux fer etc.)	300.01 \$
Total	288 311.64 \$

7. DÉPENSES À APPROUVER

a) Travaux rangs St-Sauveur et St-Antoine O – décompte final #4

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur de FNX Innov pour le décompte progressif #4 (décompte final / retenue) relativement aux travaux effectués dans les rangs St-Sauveur et St-Antoine ouest en 2021;

RÉSOLUTION # 210-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Maxime Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter que soit versée la retenue finale (décompte progressif 4) à Construction et Pavage Portneuf au montant de 54 529.90 \$ taxes incluses. La directrice générale est désignée pour la

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

signature des documents.

b) Habillage des fenêtres au bureau municipal

ATTENDU le remplacement des fenêtres au bureau municipal lors des travaux de rénovations du printemps 2022;

ATTENDU la nécessité de faire l'habillage de certaines fenêtres;

RÉSOLUTION # 211-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de 6 stores cascades au Marché du store pour la somme de 1713.28 \$ plus les taxes. Ces stores seront faits sur mesure pour les fenêtres du bureau de la directrice générale (2), le bureau de la directrice générale adjointe (2), le bureau de la mairesse (1) et la salle de bain du rez-de-chaussée.

c) Renouvellement de la cotisation au Syndicat des producteurs forestiers

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire d'une terre boisée portant les numéros de lots 6180563, 6180941 et 6180949;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre du Syndicat des producteurs forestiers et réalise des aménagements forestiers sur cette propriété;

RÉSOLUTION # 212-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler l'adhésion au Syndicat des producteurs forestiers et d'acquitter la somme de 23.70 \$. La directrice générale est désignée pour la signature des documents.

d) Bris d'équipements suite à un orage (21 juillet)

ATTENDU le violent orage du 21 juillet qui a causé plusieurs bris aux équipements électriques/électroniques de la municipalité, dont :

- L'ordinateur (serveur) de la direction générale;
- L'imprimante/fax Brother de la direction générale;
- Le système de caméras de surveillance;

ATTENDU QUE ces équipements doivent être remplacés sans tarder pour assurer la sécurité et le bon fonctionnement de la municipalité;

ATTENDU QUE ces dépenses sont admissibles à une réclamation auprès de l'assurance de la municipalité;

RÉSOLUTION # 213-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire les achats suivants pour remplacer les équipements abîmés :

- Un ordinateur (serveur) auprès de la compagnie OrdiPlus au montant de 2 027.05 \$, taxes et installation incluses;
- Deux écrans LG de 22 pouces auprès de la compagnie OrdiPlus au montant de 413.89 \$;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Un router auprès de la compagnie OrdiPlus au coût de 103.47 \$ taxes incluses;
- Un système de caméras de surveillance IP incluant enregistreur, 3 caméras extérieures et 5 caméras intérieures auprès d'Alarme Alliance au coût de 10 654.73 \$ taxes et installation incluses.
- Un système d'alarme pour la bibliothèque et un système d'alarme pour le bureau municipal auprès de la compagnie Alarme Alliance au coût de 3 226.20 \$ taxes et installation incluses.
- La réparation de deux prises électriques dans le panneau d'éclairage des terrains de soccer par Groupe Castonguay.

Une réclamation sera faite à l'assurance de la MMQ pour ces dépenses et la municipalité défrayera le coût de 2500 \$ pour la franchise. Cette dépense sera prise à même le surplus accumulé non affecté.

Ces dépenses sont conditionnelles à l'acceptation du dossier par l'assureur, sauf pour l'ordinateur du poste de la direction générale.

8. DEMANDES

a) **Kevin Charland – remplissage de fossé (2120, St-Alphonse)**

CONSIDÉRANT la demande de M. Kevin Charland (EFC Transports) pour aménager un ponceau et remplir un fossé sur la façade du terrain du 2120, rang St-Alphonse;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux permettront un meilleur entretien du terrain ainsi qu'un accès plus facile avec de la machinerie agricole;

RÉSOLUTION # 214-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande aux conditions suivantes :

- Le niveau maximal d'élévation du sol une fois le pont d'entrée finalisé devra être de 6 pouces inférieur à celui de l'endroit où se termine la voie carrossable du chemin et débute le fossé;
- Un tuyau d'écoulement devra être installé sur toute la longueur où le fossé sera rempli, y compris l'entrée de cour. Tout tuyau d'écoulement devra être fait en acier ou en plastique et avoir été fabriqué spécifiquement à des fins de drainage des sols selon les règles de l'art, la présente obligation excluant donc toute possibilité d'utilisation à titre de tuyau d'écoulement, par exemple, d'un réservoir à eau chaude domestique recyclé;
- Un tuyau d'écoulement d'un diamètre minimum de 18 pouces devra être installé pour permettre l'écoulement adéquat des eaux superficielles s'écoulant dans le fossé;
- Un drain d'un diamètre de 4 pouces devra être installé entre le tuyau d'écoulement et la route. Tout drain devra être enrobé et être doté d'une sortie rigide munie d'une grille;
- Au minimum 2 avaloirs devront être installés pour assurer un bon égouttement de l'eau, dans la mesure où le propriétaire rehausse son terrain de la même hauteur que le rang St-Alphonse;
- Chaque extrémité de tout pont d'entrée devra comporter un recouvrement en terre et respecter un angle de 2 dans 1.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Les travaux devront se faire sous la supervision de l'inspecteur municipal.

b) Alain Baril – remplissage de fossé (3147, St-Sauveur)

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Baril souhaite remplir le fossé en façade du 3147, rang St-Sauveur, entre la cour et la limite du terrain du côté est;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux faciliteraient l'entretien du terrain;

RÉSOLUTION # 215-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande aux conditions suivantes :

- Le niveau maximal d'élévation du sol une fois le pont d'entrée finalisé devra être de 6 pouces inférieur à celui de l'endroit où se termine la voie carrossable du chemin et débute le fossé;
- Un drain d'un diamètre de 4 pouces enrobé devra être installé, ainsi que deux avaloirs. Tout drain devra être enrobé et être doté d'une sortie rigide munie d'une grille. Les premiers 30'' de remplissage devront être constitués de sable, de façon à assurer un bon égouttement de la route;
- Les travaux devront se faire sous la supervision de l'inspecteur municipal.

c) Bleuetière Parisville – installation ponceau (rang St-Philippe)

CONSIDÉRANT la demande de Bleuetière Parisville pour remplir un fossé sur une longueur de 100 pieds sur le matricule 1550-22-1970;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite installer un tuyau d'écoulement d'un diamètre de 12'' sur toute la longueur du fossé qui sera rempli;

RÉSOLUTION # 216-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande aux conditions suivantes :

- Le niveau maximal d'élévation du sol une fois le pont d'entrée finalisé devra être de 6 pouces inférieur à celui de l'endroit où se termine la voie carrossable du chemin et débute le fossé;
- Un tuyau d'écoulement devra être installé sur toute la longueur où le fossé sera rempli. Tout tuyau d'écoulement devra être fait en acier ou en plastique et avoir été fabriqué spécifiquement à des fins de drainage des sols selon les règles de l'art, la présente obligation excluant donc toute possibilité d'utilisation à titre de tuyau d'écoulement, par exemple, d'un réservoir à eau chaude domestique recyclé;
- Un tuyau d'écoulement d'un diamètre minimum de 12 pouces devra être installé pour permettre l'écoulement adéquat des eaux superficielles s'écoulant dans le fossé;
- Un drain d'un diamètre de 4 pouces devra être installé entre le tuyau d'écoulement et la route. Tout drain devra être enrobé et être doté d'une sortie rigide munie d'une grille;

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

- Les travaux devront se faire sous la supervision de l'inspecteur municipal.

9. AFFAIRES COURANTES

a) **Certificat BiblioQUALITÉ**

La directrice générale dépose au conseil le certificat BiblioQUALITÉ reçu du Réseau Biblio. La bibliothèque de Fortierville se mérite 3 rubans pour ses efforts d'investissements dans les services de bibliothèque (année de référence : 2019).

b) **Activités des Journées de la culture**

Dans le cadre des journées de la culture, la MRC de Bécancour organise des activités dans plusieurs municipalités de son territoire. Le dimanche 2 octobre, deux activités se tiendront à Fortierville, soit une visite du cimetière avec Nancy Shaink et un spectacle de chansons originales au piano avec Fred Murray.

c) **Poste de l'inspecteur municipal**

i) **Lettre de M. Luc Laquerre**

ATTENDU la lettre reçue de l'inspecteur municipal, monsieur Luc Laquerre, en date du 15 août 2022;

ATTENDU QUE M. Laquerre souhaite, à compter du 1^{er} octobre 2022, diminuer ses responsabilités au sein de la municipalité et occuper le poste d'inspecteur municipal adjoint;

RÉSOLUTION # 217-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Yannick Pressé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la lettre remise par M. Luc Laquerre en date du 15 août 2022. M. Laquerre occupera, à partir du 1^{er} octobre 2022, les fonctions d'inspecteur municipal adjoint. Les conditions reliées à ce poste seront établies prochainement et seront soumises au conseil municipal qui devra les accepter par résolution.

ii) **Offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite embaucher un nouvel inspecteur municipal au courant de l'automne 2022;

ATTENDU les offres reçues de firmes externes pour le soutien dans le processus d'embauche :

Fédération québécoise des municipalités :

Processus d'embauche complet (environ 40 heures) 7400 \$ + tx

Possibilité de faire faire certaines parties seulement du travail par la FQM au coût de 185 \$ de l'heure. Disponibilité rapide.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

MCG conseils

Processus d'embauche complet5 950 \$ + tx

Ne font seulement que des processus complets. Ne font pas de travaux à taux horaire.

SAV3 (Yves Hamelin)

Processus d'embauche complet (environ 10 heures)2 475 \$ + taxes

Possibilité de faire faire certaines parties seulement du travail au coût de 185 \$ de l'heure.

RÉSOLUTION # 218-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme externe SAV3 au coût de 2 475 \$ plus les taxes pour soutenir la municipalité dans le processus d'offre d'emploi pour le poste d'inspecteur municipal. Cette dépense sera prise dans le surplus accumulé non affecté.

L'offre d'emploi sera publiée selon les recommandations de la firme SAV3.

10. SUIVI DE DOSSIERS

a) Cour municipale de Nicolet

CONSIDÉRANT la facturation reçue de la Ville de Nicolet pour les services de la cour municipale de l'année 2021;

RÉSOLUTION # 219-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la facturation reçue, qui démontre un remboursement à la municipalité de Fortierville de 1 605.30 \$.

b) Demande de dérogation mineure pour le stationnement de la rue de la Gare

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réaménager le stationnement de la rue de la Gare à proximité de la piste cyclable en retirant la bande gazonnée au centre pour permettre aux voitures de se stationner tout le long du terrain portant le numéro de matricule 1750-98-9549;

ATTENDU QUE ce projet n'est actuellement pas conforme au règlement de zonage et qu'une dérogation mineure doit être demandée;

RÉSOLUTION # 220-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer une demande de dérogation mineure au service d'inspection régionale de la MRC de Bécancour afin de permettre le réaménagement du stationnement de la rue de la Gare sur toute sa largeur.

c) Entente avec la Croix-Rouge

ATTENDU QUE la municipalité de Fortierville et la Société canadienne de

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

la Croix-Rouge – Québec ont une entente Services aux sinistrés qui arrive à échéance au mois de novembre prochain;

ATTENDU QUE la Société canadienne de la Croix-Rouge demande à la municipalité de prolonger l'entente d'une année (de 3 ans à 4 ans) afin de terminer un travail de révision de l'entente;

RÉSOLUTION # 221-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter la proposition d'amendement no. 1 de la Société canadienne de la Croix-Rouge pour prolonger l'entente de 12 mois;
- De désigner les signataires suivants pour l'entente : Julie Pressé, mairesse et Annie Jacques, directrice générale;
- D'acquitter le montant de 180 \$ pour l'entente annuelle 2022-2023.

11. RÈGLEMENTS

Aucun règlement.

12. COMITÉS ET MRC

a) Campagne publicité urgence du CLSC

La mairesse informe le conseil qu'une affiche a été installée sur le terrain de l'église, à proximité du CLSC. Cette affiche a pour but de faire de pressions au gouvernement pour le retour des médecins dépanneurs au CLSC de Fortierville, afin d'éviter des diminutions de services. Cette campagne a été instaurée par le conseil des maires de la MRC de Bécancour et de telles affiches ont été installées partout sur le territoire, de même qu'aux abords des autoroutes. On espère que cela va porter fruits.

b) Jeudis en chansons

La directrice générale fait un retour sur l'activité des Jeudis en chansons, qui a eu lieu le jeudi 11 août dernier. L'activité a été un grand succès, malgré que la pluie ait forcé le déménagement des musiciens à l'intérieur de la salle après le début du spectacle.

L'épluchette de blé d'inde, en collaboration avec la Fadoq, a attiré beaucoup de gens également.

RÉSOLUTION # 222-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Marc Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'expédier une lettre de remerciements à la Fadoq pour leur précieuse collaboration lors de cette activité.

13. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 7h58 et se termine à 20h14.

Procès-verbaux de la municipalité de Fortierville

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 223-08-2022

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Guillot et accepté à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h15.

Julie Pressé, mairesse

Annie Jacques, d.g. et greffière-
trésorière.

« Je, Julie Pressé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code Municipal* ».